



Les Brèves de Colonzelle



Le Mot de la Maire

En cette fin d'été, j'ai le plaisir de vous transmettre les Brèves de Colonzelle. Le début de la saison estivale a été quelque peu perturbé par l'organisation, dans l'urgence, des deux tours des élections législatives. A ce titre je tiens à remercier le personnel qui a absorbé cette charge de travail supplémentaire ainsi que les élus qui se sont mobilisés bénévolement et pour certains avec leur conjoint, 3 dimanches en 5 semaines, afin que nous puissions organiser ces élections dans de bonnes conditions.

L'actualité au sein de notre commune ne manque pas, et vous découvrirez à la lecture de nos brèves les réalisations finalisées ou en cours : les deux appartements place du Cartonnage, l'effacement de tous les réseaux route de la Carde, l'achat de l'appartement place du château, les travaux de réfection de la voirie. D'ici la fin de l'année, nous serons contraints d'engager des travaux onéreux de sécurisation de nos remparts dans le vieux village de Colonzelle.

En parallèle, nous étudions et réfléchissons à des projets comme l'embellissement de la place du château et les plantations d'arbres dans notre village pour multiplier les points de fraîcheur l'été, au cimetière : les aménagements d'un jardin du souvenir et d'un ossuaire communal. La procédure de révision de notre Plan Local d'Urbanisme suit son cours et nous espérons pouvoir le présenter pour approbation aux services de l'Etat cette année. Aucune modification majeure, si ce n'est que nous sommes confrontés à la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) qui nous impose une densité forte de logements à l'hectare, bouleversant ainsi ce qui fait l'attrait de nos campagnes, mais aussi l'habitat de type maison individuelle tel que nous le connaissons. Simultanément, nous avons engagé une mise en compatibilité du P.L.U. pour le projet photovoltaïque au quartier Gapillia. En ce mois de septembre, 10 petits écoliers ont fait leur première rentrée à la maternelle; nous accueillons désormais 69 enfants sur le RPI Colonzelle-Chamaret, dont 45 à Colonzelle.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne rentrée.

Carole Cheyron Deslys

TAILLE DES HAIES ET ARBRES

La commune entretient les accotements et les fossés des voies publiques. La taille des haies, des arbres ou buissons qui débordent sur l'espace public revient aux propriétaires limitrophes. Le printemps pluvieux a profité à la végétation et certaines voies publiques sont obstruées limitant la visibilité des usagers. Un courrier a été adressé aux propriétaires afin de les sensibiliser sur la dangerosité mais aussi sur leur responsabilité engagée en cas d'accident. La municipalité remercie les personnes concernées d'avoir aussitôt taillé leur végétation.

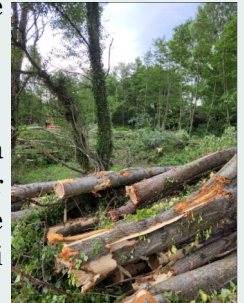
Carole Cheyron Deslys

L'AGENDA À RETENIR :

- Exposition peintre et sculpteur les 21 et 22 septembre à la Chapelle St Pierre
- Festival de Cinéma de St Paul trois châteaux : Projection hors les murs du film « La Prisonnière de Bordeaux » le 12 octobre à 20H30 à l'Espace Peyrolles
- Salon des Peintres du 19 au 27 octobre à l'Espace Peyrolles
- Commémoration du 11 novembre à 11H15 devant la mairie
- Lancement des Illuminations le 6 décembre dans la cour de la Mairie
- Goûter des Aînés de la commune le 12 Décembre

NOUVELLE COUPE RASE

En début de week-end prolongé de Pentecôtes, un promeneur nous a alerté sur une coupe sauvage qui commençait



en bordure du Lez. En dépit d'un contact avec le propriétaire dès le samedi matin, afin de lui rappeler que la parcelle est classée en zone Naturelle (coupe soumise à déclaration en mairie) et que les bords du Lez sont protégés par un arrêté inter-préfectoral qui régule les coupes d'arbres, l'entrepreneur a continué sa besogne et coupé plus de 60% de la parcelle. La commune a déposé plainte contre l'entrepreneur et le propriétaire du terrain.

Carole Cheyron Deslys

MISS DROME

Marion Jaud, jeune Colonzelloise, a été élue Miss Drôme au printemps.

Elle concourt pour le titre de Miss Rhône Alpes le 28

Septembre prochain à Voiron. Nous adressons

tous nos vœux de réussite à Marion.



Carole Cheyron Deslys

TARIF DE L'EAU À PARTIR DE JUILLET 2024 :

En séance du 8 avril 2024, le conseil municipal a voté les nouveaux tarifs de l'eau, pour la facture de juillet 2024 à juin 2025.

de 0 à 200m ³	de 201 à 400 m ³	plus de 401 m ³
1,20€/m ³	2,50€/m ³	3,50€/m ³

AVIS AU COLLECTIONNEUR :

Une personne collectionne depuis quelques mois les cadenas que les agents communaux posent afin de protéger certains site des véhicules: cadenas de la barrière de la maison de nature, celui du city stade et celui du chemin de la station de relevage. Ces cadenas spécifique pour accès pompier coûtent 60 € pièce.

Ces vols récurrents mais aussi les dépôts sauvages de déchets verts dans le vieux village, nous amènent à nous interroger sur l'utilité de nous équiper de système de vidéo protection mobile, type « caméra de chasseur » afin de confondre le ou les petits malins....

Carole Cheyron Deslys

MISE EN PLACE D'UN GRILLAGE ANTI-PIGEONS AU CLOCHER DE L'ÉGLISE :

Le clocher de l'église abrite de plus en plus de pigeons ce qui endommage les planchers et rend difficile les interventions d'entretien ou de réparation du système électrique des cloches. Ainsi, un grillage va être posé afin d'éviter que les pigeons pénètrent dans l'édifice. Si d'autres dispositifs anti-pigeons ont été réalisés par les employés communaux, celui-ci sera installé par l'entreprise PACCARD pour un montant de 2 407 €.

Carole Cheyron Deslys

COUPURES D'EAU

Comme vous le savez la distribution de l'eau potable est un service communal. Agents et élus œuvrent au quotidien pour délivrer une prestation de qualité. Pour autant, en dépit de nos travaux programmés depuis 2021 afin d'améliorer nos installations, la « casse » est toujours possible. Non prévisible par définition, elle engendre des coupures d'eau. La durée de la coupure dépend de plusieurs facteurs : la localisation de la fuite, l'intervention ou non d'une entreprise, les pièces à changer et leurs disponibilités. Pour info, notre réseau compte 16 kms, 45 vannes de sectionnement et 340 vannes de branchement d'habitation. La dernière casse est intervenue au hameau de Margerie, le samedi 10 août à 19h. Grâce à la mise en œuvre de l'interconnexion avec Montségur, nous avons pu limiter le périmètre des habitations coupées, et alimenter par intermittence les logements. Une seule maison a été privée d'eau du samedi au lundi, je tiens à remercier ce couple pour leur compréhension et leur patience. Une distribution de packs d'eau a été organisée dès le dimanche dans le hameau. Je remercie également les habitants du hameau de Margerie qui se sont montrés responsables et amicaux avec le couple de fontainiers improvisé ainsi que l'entreprise Nicolas de Clansayes pour son implication et sa disponibilité. Rappel : En cas de coupure d'eau, consultez « **panneau pocket** » afin d'obtenir des informations en temps réel, ou appelez le numéro d'urgence de la mairie : 07 50 54 42 89. Seules les personnes âgées isolées font l'objet d'une procédure différente.

Carole Cheyron Deslys

CIMETIÈRES DE COLONZELLE ET MARGERIE

Vous avez pu constater récemment qu'une procédure de reprise de concessions en état d'abandon a été lancée dans nos deux cimetières. Cette procédure a débuté le 31 mai 2024, date à laquelle un procès-verbal a été dressé pour certaines concessions qui semblent être délaissées.

Nous rappelons que l'entretien des tombes n'est pas à la charge de la commune. Les titulaires de concessions doivent assurer le bon entretien de la sépulture et la solidité du monument ou du caveau qui peut y être construit. Les plantations ne peuvent être faites et se développer que dans les limites du terrain concédé. Elles doivent être disposées de manière à ne pas gêner le passage et être élaguées dans ce but. Nous souhaitons que chaque personne ayant la charge d'une concession, fasse en sorte que celle-ci soit correctement entretenue. Pour le respect des lieux, il serait agréable que nos cimetières retrouvent un peu de dignité. Si cela s'avérait nécessaire, une nouvelle procédure de reprise de concession pourrait être lancée pour les emplacements à l'état d'abandon. Nous comptons sur votre compréhension.

Denise Moulin

POINT SUR LE TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

La proposition de loi portée par le Sénat permettrait d'assouplir le texte initial de la loi NoTre et d'offrir la possibilité de créer des syndicats intracommunautaires. La dissolution de l'assemblée nationale décidée par le Président de la République n'a pas permis que le texte soit présenté, ainsi les communes et les intercommunalités restent dans le flou. Pour autant, nous travaillons depuis quelques mois au sein de notre communauté de commune avec l'ensemble des maires afin de créer des syndicats par bassin de vie. Ainsi nous concernant, nous envisageons de nous rapprocher des communes de Montségur sur Lauzon avec qui nous sommes déjà interconnectées et Chamaret avec qui une interconnexion est à l'étude. Grignan, avec qui nous sommes historiquement liés par l'eau, se rapprochera peut être de nous ultérieurement. L'inventaire des équipements a été réalisé et l'ensemble des installations a été visité. Prochaine étape : rencontrer les préfets Drôme et Vaucluse afin d'obtenir un positionnement clair de l'Etat.

Carole Cheyron Deslys

TRAVAUX DE SECURISATION DES REMPARTS



Suite à des travaux non autorisés sur une parcelle communale, la Mairie a lancé une inspection sur les remparts de Colonzelle. La société CAN spécialisée sur les travaux en milieux difficiles a réalisé une expertise au mois de juin afin de nous permettre d'avoir une vision de l'état et des travaux à envisager. Présenté en Conseil Municipal, le rapport préconise une mise en sécurité par, une dévégétalisation, un nettoyage des zones

friables, la pose de filets et un renforcement par plots béton. L'évaluation des coûts s'élève à environ 100 000 €. Ces travaux ont été présentés en Conseil Municipal et seront probablement exécutés cette fin d'année. Les demandes de subventions sont en cours. La Mairie organisera préalablement au début du chantier, une réunion avec les riverains afin de présenter le déroulé des opérations de sécurisation.

Patrick Bertoni

HOMMAGE À JOSEPH LANGIU, L'OUBLIÉ DU 12 JUIN

Le 20 juin 1944, le corps d'un inconnu est découvert au quartier Cros à Colonzelle par Mme Marie Monier de la ferme des îles. Le 28 juin 1944, sur la foi des déclarations du maire de Colonzelle, Mr Alexandre Dijon, et après enquête de la gendarmerie, l'inconnu de Colonzelle est identifié comme Joseph LANGIU par le Tribunal Civil de Montélimar, il avait 21 ans. Précédemment, Joseph Langiu avait rejoint le maquis du Haut Vaucluse en 1942, il a été capturé par les troupes hitlériennes le 12 Juin 1944 lors des exactions à Taulignan et Valréas et assassiné de plusieurs balles au bois de Cros. Alors que le 12 juin est resté dans les mémoires à Taulignan et à Valréas, Joseph Langiu a été « oublié par l'histoire ». A l'occasion des 80 ans de la libération, et après avoir pris connaissance des éléments du dossier, la commune a choisi d'organiser la première commémoration en son honneur, en présence de son petit neveu Jean Pierre LANGIU, des élus du territoire, des anciens combattants, des Colonzellois et des descendants de Mme Marie Monier. 80 ans après, pour la première fois, nous avons rendu hommage à Joseph Langiu afin de se souvenir de Joseph, Colonzellois d'un jour, qui a perdu sa vie au nom de la liberté. Une plaque commémorative a été dévoilée et sera installée ultérieurement en un lieu adapté.

Carole Cheyron Deslys

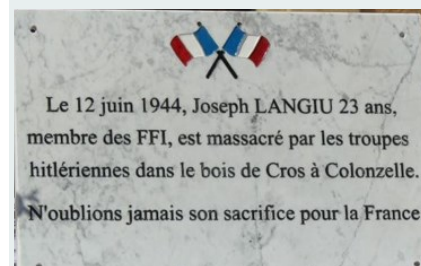
NOUVEAUX LOGEMENT A COLONZELLE



Les travaux de réhabilitation du petit foyer sont terminés. La vieille bâtisse a fait place à une construction lumineuse dans le style du vieux village. Deux magnifiques logements de type T3 sont proposés à la location. Les agents communaux se sont bien impliqués dans cette réalisation en assurant l'installation des cuisines des appartements et la plantation de l'ensemble des végétaux. Proposés en priorité

à des personnes avec des enfants scolarisables sur le RPI Colonzelle- Chamaret, ils seront sans nul doute rapidement occupés. L'espace de la place du cartonage a été réaménagé afin de rendre l'endroit plus harmonieux et agréable pour les riverains.

Patrick Bertoni



LA VOIRIE

La voirie de notre commune, suite à un printemps très pluvieux, a vu son état se dégrader de manière notable. La réfection d'une partie des chaussées, bien que planifiée, n'a pu se réaliser qu'au mois de juillet du fait des conditions climatiques. C'est maintenant chose faite : le centre du vieux village, la route de la Carde, l'impasse des Puits, la rue du Lavoir ainsi que la Grande Rue à Margerie ont bénéficié d'une reprise de leur revêtement. Le coût de cette opération qui s'est élevé à 40266 € était inscrit au budget. Ce poste est conséquent mais chaque année la commune s'engage à rénover une partie de son réseau de voirie afin de garantir la sécurité des usagers.

Patrick Bertoni

L'ECHOS DES CARTABLES



Ateliers Arts Plastiques

Les enfants de l'école ont participé à 4 ateliers peinture et collage préparés et chapotés par Françoise Dantin. Les œuvres ont été présentées aux familles à l'occasion de l'exposition de fin d'année dans l'école.

Un coin douillet à la garderie



Un coin bibliothèque a été aménagé à l'école avec deux banquettes et des poufs afin que les enfants de tout âges qui fréquentent la garderie puissent se détendre, lire ou rêver.

Des bancs ont été installés dans la cour de l'école. L'association Amitiés colonzelloises a participé à l'achat de ces équipements. Les enfants ont pu remercier les membres de l'association à l'occasion d'un goûter organisé et offert par la commune aux enfants et membres de l'association.

MAIRIE DE COLONZELLE

Ouvert au Public :

lundi et jeudi de 13H30 à 17H



Téléphone : 04 75 46 50 32
Mail : mairie@colonzelle.com

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Les travaux de rénovation de l'ensemble de l'éclairage public sont maintenant terminés. Ce chantier débuté en 2021 aura permis de remettre aux normes quelques centaines de mètres de gaines électriques non isolées ou non mises à la terre, de rénover l'ensemble des points lumineux et de les équiper de système à led. Cette opération a permis d'améliorer la sécurité et le confort des usagers de l'espace public. En choisissant des luminaires performants, en éteignant la nuit à partir de 22H (sauf juillet et août à minuit), on agit pour l'environnement et on réalise des économies.



NUISANCES SONORES

Vous êtes nombreux cette année encore à vous plaindre en mairie des nuisances sonores que vous subissez de vos voisins. Le chien qui aboie en l'absence de ses maitres, les fêtes bruyantes qui perdurent jusqu'au petit matin, la tondeuse le dimanche... Serait-ce l'expression d'un Syndrome de Robinson Crusoé, seul au monde, qui fait ce qu'il veut en se moquant des gênes occasionnées ? Ou alors habitué à être seul sur son île, incapable de supporter le moindre fond sonore festif ? La bienséance voudrait qu'on évite d'importuner ses voisins, ou qu'on les prévienne lors d'un événement festif tout en prenant les mesures pour ne pas déranger. La mairie intervient auprès de la personne indélicate pour rappeler la réglementation seulement si une discussion entre voisins a déjà eu lieu. Les troubles de voisinage liés au bruit nuisent à la qualité de vie comme à la concorde entre habitants. *Carole Cheyron Deslys*

JOURNÉE INTERNATIONALE DE PRÉVENTION DU SUICIDE

Le suicide est la 2ème cause de mortalité évitable chez les 18-25 ans, et la 1ère chez les 25-34 ans. la Journée Internationale de Prévention du Suicide (JIPS) est une journée de sensibilisation le 10 septembre. " C'est le moment ! " est le message de la nouvelle campagne : « C'est le moment d'en parler, c'est le moment d'écouter, c'est le moment de faire attention à mes proches, c'est le moment de partager, c'est le moment de diffuser... » le 3114 est le numéro national de prévention du suicide, c'est gratuit, professionnel, ouvert 7j/7 et 24h24.



Carole Cheyron Deslys

LES ANECDOTES D'EVELYNE :

La Chapelle (Notre-Dame-des-Lumières) à Margerie était en effet un lieu de pèlerinage. On y allait demander à Dieu, par l'intercession de Notre-Dame, diverses grâces mais principalement la guérison des maladies des yeux, le 15 Août ou le dimanche dans l'octave de l'assomption. Il y avait un grand concours et de nombreuses communions. Mais peu à peu l'abus s'introduisit et la fête devint pour beaucoup une foire et même une occasion de désordres. Aussi en 1746, l'évêque défendait de dire la messe à Margerie le dimanche dans l'octave de l'assomption « à cause des excès commis jusqu'à présent à pareil jour ». D'ailleurs, le service de ce dimanche était exceptionnel et les habitants du lieu avaient de la difficulté pour accomplir leurs devoirs religieux.

La paroisse la plus rapprochée était celle de Richerenches, qui comme Colonzelle, était « éloignée d'une demy lieue » mais le chemin était impraticable en hiver et dans les temps d'humidité et parfois interdit par les propriétaires et ce n'était point au curé de Richerenches mais à celui de Colonzelle, dont le chemin était praticable en tout temps, que les habitants de Margerie devaient recevoir l'instruction et le secours spirituels. Cette requête présentée à l'évêque a obtenu satisfaction en 1762. Extrait de l'historique sur la Paroisse de Colonzelle rédigé par M.Fillet curé Archip. de Grignan.

Comité de rédaction : Carole Cheyron Deslys, Patrick Bertoni, Denise Moulin, Evelyne Durand,